

COMPTE-RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

le 20 JUIN 2017 à 19H15

L'an deux mil dix-sept, le vingt du mois de Juin à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Longvilliers s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de S.MAIGNAN, Maire, en suite d'une convocation en date 13/06/2017.

*Etaient Présents tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de S.BARRE qui remet pouvoir à P.JUNG
J.DANGON élue secrétaire de Séance.*

oOo

1 - 1 - LECTURE DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 Mai 2017 et demande préalablement si celui-ci appelle des observations.

Compte tenu qu'il n'y a pas d'observation écrite, le procès-verbal de la séance du 30 Mai 2017 est approuvé des présents et représentés.

2 – DELIBERATION PORTANT SUR LE CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle que lors d'une précédente réunion, il avait informé le Conseil de la volonté de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas de Calais de rénover l'éclairage public. En effet, celle-ci a mis en place un projet ambitieux d'accompagnement technique et financier ; l'objectif étant de favoriser l'efficacité énergétique en réalisant jusqu'à **70% d'économies d'énergie** sur les opérations de rénovation en ciblant les installations vétustes en priorité.

A la suite de cela, une rencontre a eu lieu dans la salle des associations avec M.JUNG, Mme BLONDEL, Monsieur le Maire et un membre de la FDE62, et un audit avait été effectué.

Pour faire suite à cet audit, M.DANGON et M.JUNG ont donc fait une demande de devis auprès d'entreprises spécialisées. Au vue du caractère spécifique des travaux, seulement 2 entreprises ont répondu à la demande.

Monsieur DANGON, délégué aux travaux, les expose au Conseil :

- L'entreprise EIFFAGE : pour un montant de 20 307.93€ TTC
- L'entreprise CITEOS pour un montant de 26 542.80 € TTC

Après en avoir délibéré, considérant les caractéristiques identiques des devis, considérant les différences de tarifs, considérant le critère du mieux disant, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents et représentés, de choisir l'entreprise EIFFAGE pour effectuer les travaux de rénovation de l'éclairage public. Le Conseil autorise monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

3 – ELECTIONS SENATORIALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le vendredi 30 Juin 2017 auront lieu les élections sénatoriales. A ce titre, une réunion de Conseil sera provoquée afin d'élire parmi les conseillers, un délégué et 3 suppléants.

4 – ORGANISATION DE LA FETE DU 14 JUILLET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, comme chaque année, le Comité des Fêtes organisera avec nous les festivités du 14 juillet. Cependant Monsieur le Maire précise qu'afin d'organiser au mieux cet évènement, il est important de connaître le nombre de personnes présentes. Au vue de chacun, il est noté que 10 personnes seront présentes et actives. Une réunion avec le comité des fêtes aura lieu le 23 Juin à 19h pour finaliser l'organisation.

5- DIVERS

- Une demande a été faite au conseil pour aménager un terrain de jeu à l'arrière de l'école. Le Conseil a la majorité a décidé que le terrain est non aménagé pour accueillir ce genre de structure et surtout qu'il n'y a pas de sécurité. Par ailleurs, caché à l'abri des regards, cet endroit pourrait favoriser les troubles à l'ordre public.

- Chien errant dans Longvilliers : Monsieur le Maire va essayer de contacter le propriétaire du chien afin de régulariser cette situation au plus vite.
- Achat d'une pompe pour l'arrosage des fleurs pour Gilbert : M.Petit a informé le Conseil que Gilbert possède déjà une cuve avec le nécessaire pour l'arrosage. Cuve qui a été réparée l'année dernière.
- M.PETIT demande à la commission travaux d'intervenir sur les arbres au 18 rue de Frencq. Ils sont dangereux car ils touchent les fils électriques

*L'ordre du jour est épuisé
La séance est levée à 20H35*